



## Communiqué de presse

### **Augmentation dramatique du nombre de cas relevant de la protection de l'enfance : les enfants doivent être mieux protégés !**

**Berne, le 4 juillet 2023 – Le nombre de cas relevant de la protection de l'enfance a fortement augmenté dans les cliniques pédiatriques suisses : en 2022, 1889 enfants ont été soignés à l'hôpital en raison d'une grave mise en danger de leur bien-être, alors qu'ils étaient 1656 en 2021. Cette augmentation de 14% est alarmante, et ce, d'autant plus que les enfants dont le bien-être est menacé ne bénéficient pas tous, et de loin, de soins hospitaliers. À chaque enfant ainsi recensé s'ajoutent en effet de nombreuses victimes de violence dont la souffrance n'est pas reconnue. Des efforts accrus en matière de prévention et de détection précoce sont nécessaires de toute urgence : la société et le politique sont appelés à agir !**

#### **Enrayer au plus vite cette terrible tendance**

La nouvelle augmentation significative du nombre d'enfants pris en charge dans un groupe de protection de l'enfance en raison d'une maltraitance avérée ou supposée montre clairement qu'il est impératif d'agir rapidement. Cette statistique indique à nouveau une surreprésentation d'enfants subissant jeunes de la violence. La détection précoce de la violence peut mettre fin au calvaire des enfants concernés.

#### **Les mesures de protection efficaces sont bien connues**

Les professionnels doivent être sensibilisés à cette thématique et formés afin de pouvoir soutenir les parents de manière précoce. Un congé parental soulagerait grandement les parents pendant la première année de vie des enfants, réduirait le stress et préviendrait les risques pour le bien-être des enfants. Le développement des offres de conseil pourrait aider les parents à gérer les situations conflictuelles et à avoir des attentes réalistes vis-à-vis de leurs enfants. Le droit à une éducation non violente peut constituer le fondement du développement des offres de conseil.

#### **Éviter le pire ensemble**

Fin 2022, le Parlement a approuvé l'inscription dans le Code civil du droit à une éducation non violente. La consultation sur le projet sera lancée en août de cette année. Protection de l'enfance Suisse s'engagera pour que la Confédération charge les cantons de mettre à disposition suffisamment de centres de consultation pour les parents et les enfants, comme le Conseil fédéral l'a lui-même proposé dans son rapport sur le sujet. Le droit à une éducation non violente deviendrait ainsi une référence pour la société et contribuerait à soutenir les parents dans les moments difficiles de la vie et à protéger les enfants.

#### **Colloque « éduquer sans violence » de Protection de l'enfance Suisse**

Quel sera l'impact du droit à une éducation non violente désormais ancré dans la loi ? Et comment la nouvelle situation légale peut-elle porter des fruits dans le travail de prévention ? Protection de l'enfance Suisse en discutera lors du colloque national « éduquer sans violence ». Les chiffres inquiétants des statistiques 2022 de la protection de l'enfant



**Kinderschutz** Schweiz  
**Protection de l'enfance** Suisse  
**Protezione dell'infanzia** Svizzera

montrent qu'une réflexion approfondie sur la violence dans l'éducation est nécessaire : cela ne peut pas continuer ainsi !

Inscription et informations complémentaires sur le colloque [ici](#).

Les statistiques nationales de la protection de l'enfant sont disponibles [ici](#).

### **Contact**

Kinderschutz Schweiz  
Protection de l'enfance Suisse  
Protezione dell'infanzia Svizzera

Schlösslistrasse 9a | 3008 Berne

Tamara Parham, Directrice de la communication / Membre de la direction  
+41 31 384 29 19  
[tamara.parham@kinderschutz.ch](mailto:tamara.parham@kinderschutz.ch)

[www.kinderschutz.ch](http://www.kinderschutz.ch)  
[www.facebook.com/kinderschutzschweiz](https://www.facebook.com/kinderschutzschweiz)  
[www.twitter.com/kinderschutz\\_ch](https://www.twitter.com/kinderschutz_ch)  
[www.instagram.com/protectionenfancesuisse](https://www.instagram.com/protectionenfancesuisse)

**Protection de l'enfance Suisse** est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. En tant qu'organisation d'utilité publique, nous nous employons à permettre à tous les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre ces visées, nous nous appuyons sur des bases scientifiques solides et intervenons de manière systématique au moyen d'offres de prévention, d'un travail politique et de campagnes de sensibilisation. Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux spécialistes et aux professionnels de l'éducation, aux acteurs du domaine politique, aux organisations publiques et privées ainsi qu'au grand public en Suisse. Pour assurer le financement de notre travail, nous collectons des fonds de manière ciblée auprès de privés, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.